

Samedi 10 Octobre 2026

Stade de Hautepierre - Rue baden powel - 67200 Strasbourg



12H30	Ouverture du secrétariat - Confirmation des participations							
13H00	Mise en place du jury		2 concours					
13H30		Hauteur U12F	Longueur U12F	Triple saut U12F	Javelot U12M	Poids U12M	Disque U12M	BALLONDE U12M
14h30	50m U12F							
14h45	50m U12M							
15h15								
15h30		Hauteur U12M	Longueur U12M	Triple saut U12M	Javelot U12F	Poids U12F	Disque U12F	BALLONDE U12F
16h30	1000 m U12F - U12M							
16h45								
17h00	Marche 1000m F+M							

Triathlon obligatoire : 1 course + 1 saut + 1 lancerInscriptions en ligne (athle67.athle.org) des triathlons et des relais jusqu'au **mercredi 7 Octobre (12h)**. **Aucune inscription sur place****Merci de privilégier l'inscription des licenciés , non débutant.****Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve. Désengagement automatique dépassé ce délai.**

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :**2.1.4 Validité de la licence**

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

- Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.
Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :
 - Indique sa discipline athlétique principale,
 - Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
 - Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
 - Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
 - Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
 - Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.
- Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.